



Accéder au module de demande de bourses :

- Pour les nouveaux responsables légaux au collège, vous devrez avoir activé vos comptes téléservices après la rentrée. Un courrier vous a été transmis par mail.
- Les responsables légaux déjà inscrits sur téléservices conservent les identifiants et mot de passe de l'année précédente.

Accès au simulateur de bourses collège :

[http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le simulateur de bourse de college](http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html#Le_simulateur_de_bourse_de_college)

Lien pour l'accès aux téléservices ARGOS2 :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/argos/> ou
<https://teleservices-ac-bordeaux.fr/ts>

Lien pour accéder aux tutoriels en ligne :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Le secrétariat de direction reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.